

Demande d'attestation consulaire

Je soussigné(e)

né(e) le à

demande la délivrance de l'attestation consulaire suivante¹

- attestation de résidence
- attestation d'inscription (elle ne mentionne pas d'adresse)
- attestation de composition de ménage
- attestation de nationalité
- attestation de concordance de noms, délivrée lorsque le nom d'une personne, tel que déterminé en droit belge, diffère de celui qu'elle porte en droit étranger
- extrait des registres de population consulaire (pour certificat de non empêchement à mariage)
- attestation de possession d'un passeport, document de voyage ou d'identité belge
- attestation d'état civil

demandée pour la raison suivante:

.....

Je confirme être:

- célibataire
- marié(e) avec :depuis :.....
- divorcé(e) de :depuis :.....
- veuf/veuve de :depuis :.....
- lié(e) par un partenariat enregistré avec :depuis :.....
- plus lié(e) par un partenariat enregistré avec :depuis :.....

Je sais que je peux être invité(e) à produire des pièces justificatives pour obtenir l'attestation consulaire.

Je souhaite obtenir mon attestation dans la langue suivante² :

- français
- néerlandais
- allemand

La délivrance d'une attestation consulaire est soumise à une taxe consulaire et doit être payée en espèces, en principe au moment du retrait de l'attestation. Ce montant est toujours susceptible de changer en fonction des fluctuations du taux de change.

.....(lieu), le (date)

..... (signature)

¹ Choisir l'attestation voulue. Seuls les Belges inscrits à l'Ambassade peuvent obtenir des attestations consulaires de celle-ci.

² Choisir la langue voulue. Les attestations consulaires ne peuvent être établies que dans une de nos langues nationales.